

Europe-UEMS. Réunion de la section de psychiatrie adulte

Jean-Jacques Laboutière

Haugesund (Norvège) - Octobre 1996

La seconde réunion de l'année 1996 de la section de psychiatrie adulte de l'Union Européenne des Médecins Spécialistes s'est tenue à Haugesund, en Norvège, du 10 et 12 octobre dernier.

Rappelons que ce groupe de travail est constitué de deux délégués par pays de l'Union Européenne et des pays de l'AELE, ainsi que d'observateurs des pays de l'Est. Son rôle est de conseiller les instances décisionnelles de l'Union Européenne en vue de l'harmonisation des différentes spécialités, que ce soit au niveau de la formation initiale ou au niveau de l'exercice professionnel.

Cette réunion, très «technocratique», s'est limitée à travailler les dossiers en cours, sans qu'aucune décision importante ne soit prise. Quatre thèmes sont actuellement à l'étude : **la formation continue, l'assurance qualité, les psychotropes et la psychiatrie sociale** (psychiatrie extra hospitalière). Sous l'impulsion du nouveau président de la section, le Dr Gomez-Beneyto, représentant l'Espagne, il a été décidé afin d'accélérer les travaux de créer quatre commissions, chacune s'occupant de l'un de ces dossiers. La prochaine réunion, prévue en Autriche au printemps prochain, devrait donc permettre d'aboutir à des résultats plus tangibles.

En dépit de la pesanteur des procédures, l'importance de notre participation à ces réunions reste cependant fondamentale. En effet, chacun sent bien, et particulièrement les psychiatres, de quelle manière la réforme du système de santé proposée par le plan Juppé s'organise autour de la confusion de deux notions : **qualité et normalisation** des soins. Il se peut que certaines spécialités s'en accommodent : il n'appartient pas aux psychiatres de parler à leur place. Toutefois, pour ce qui nous concerne, ce sera un enjeu majeur de la profession dans les mois et les années qui viennent de parvenir à faire entendre aux pouvoirs publics que la qualité des soins en psychiatrie ne peut se fonder sur la normalisation des actes. A ce titre, les avis que la section de psychiatrie de l'U.E.M.S. pourra rendre en matière d'assurance qualité et de formation médicale continue seront fondamentaux. Il n'est donc pas possible que ces propositions puissent être élaborées sans que la psychiatrie française en soit partie prenante.

Jean-Jacques LABOUTIERE